



Conditions Générales de Ventes

(6pages)

Article 1 - Introduction | Conditions Générales de Ventes

L'entreprise Sophie Chardon. Elle est une microentreprise inscrite à l'URSSAF sous le N° de SIRET 838236701 00010. Son siège social se situe au 316 Rue des rondes 01800 PEROUGES.

Sophie Chardon propose des prestations de coaching de vie, de l'hypnose, des ateliers collectifs. Elles s'adressent aux clients particuliers, aux associations et entreprises. Les présentes Conditions Générales de Ventes de prestations de services (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching de vie, d'hypnose et les ateliers proposées par Sophie Chardon. Elles sont systématiquement remises au client. Ainsi, chaque contrat implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client. Le client s'engage à respecter les présentes Conditions Générales de Ventes. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV.

Le client particulier finançant sa prestation à titre privé est dénommé ci-après le client ou

personne accompagnée.

Le client dont la prestation est financée par l'entreprise est dénommé ci-après le bénéficiaire.



Article 2 - Entretien préalable | Conditions Générales de Vent

Toute signature de contrat de prestation s'effectue après un entretien préalable avec le client ou le bénéficiaire, sans engagement, qui permet de décider si une mission de coaching de vie correspond bien à la demande du client ou du bénéficiaire. A l'issue de l'entretien préalable et sous réserve que les deux parties veuillent travailler ensemble, Sophie Chardon proposera la prestation la plus appropriée aux besoins du client/bénéficiaire.

Article 3 - Documents contractuels | Conditions Générales de Vent

La prestation se détermine d'un commun accord. Dans ce cas, Sophie Chardon envoie au client un contrat de coaching. Elle le rédige selon les textes en vigueur. Aussi, le contrat, pour être valide, se complète avec les nom, prénom et informations relatives du client et du bénéficiaire. Il doit être signé avant d'être transmis à Sophie Chardon par mail à sophie.chardon.accompagnement@gmail.com ou en main propre. Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces Conditions Générales de Vent.

En cas de financement par l'entreprise et au terme de l'entretien préalable avec le bénéficiaire, Sophie Chardon fera parvenir un devis à l'entreprise.

Article 4 - Tarifs des séances | Conditions Générales de Vent

Les tarifs pour les particuliers sont clairement indiqués sur le site <https://sophiechardon-hypnose-coaching.fr> et sur le contrat.

Aussi, toute prise en charge par une entreprise/association/ collectivité fera l'objet d'un devis au tarif structure qui sera transmis à celle-ci. Ces tarifs sont non négociables. Ils s'entendent sur la base d'une prestation effectuée à distance, par téléphone ou en présentiel. Toute demande de prestation en présentiel hors de son lieu d'accueil habituel fera l'objet d'une étude de faisabilité. Aussi, le tarif prendra en compte en plus le temps de transport de Sophie Chardon et autres frais inhérents (transport, réservation de salle, frais d'hébergement).

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts ou TVA.



Articles 5 - Règlement | Conditions Générales de Ventas

Règlement des séances

Pour les séances, il s'effectue, pour un particulier selon les modalités suivantes :

- **Accompagnement en Coaching & Hypnose** Formule 3 séances
Conscience.Nuance.Objectif 150€TTC. Le paiement se réalise soit en 1 fois en intégralité le jour de la 1ère séance, soit en 3 mensualités : 3 x 50€TTC. La 1ère mensualité est à réaliser à la 1ère séance.
- Séance **Coaching&Hypnose** durée 1H30 : 60€TTC
- Séance **Hypnose** durée 1H30 70€TTC -
- Séance tarifs Etudiants, demandeur d'emplois ou -18ans 45€TTC

En présentiel, les règlements s'effectuent en espèce, CB ou chèque en fin de séance.

En distanciel, les règlements sont effectués par virement bancaire avant la séance. Des factures seront établies et transmises au client par Sophie Chardon à la demande du client.

Règlement sur facture pour une structure. La facture sera transmise par e-mail sous format numérique.

Par ailleurs, en cas d'annulation de séance, le client s'engage à prévenir avant 48h Sophie chardon. Pour toute séance annulée par le client moins de 48h avant la date prévue, un dédommagement de Sophie CHardon sera dû par le client à hauteur de 35€ TTC (sauf cas de force majeure).



Règlement des ateliers

Atelier de 3h, règlement en une seule fois : 25€TTC

Le règlement est à réaliser le jour de l'atelier par virement bancaire, espèce ou par chèque.

Pour les clients non particuliers, un acompte de 50% est demandé en amont de l'atelier, puis le solde est à régler sur facture, par chèque ou par virement. Le tarif de l'atelier est défini sur devis en fonction des objectifs de l'atelier, du nombre de participants et de sa durée.

Articles 6 - Modalités pratiques | Conditions Générales de Vent

Les dates de séances seront programmées à minima à l'avance d'une séance à l'autre. La durée habituelle d'une séance est précisée selon sa typologie dans l'article 5 - « règlement ». Sur demande du client, si la séance dure plus longtemps que prévu, le tarif s'ajustera de facto.

Les modalités d'inscription et de participation aux ateliers sont détaillées sur le site internet. Si des changements ou des précisions sont à apporter, Sophie Chardon les détaille aux participants inscrits soit par email, soit par message téléphonique.

Article 7 - Confidentialité | Conditions Générales de Vent

Le contenu des séances est confidentiel. Sophie Chardon se tient au secret professionnel. Le code déontologique, qui fait partie intégrante de cet accord, spécifie la conduite du coach de vie vis-à-vis du client/bénéficiaire.

Sophie Chardon décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client/bénéficiaire pendant la période du coaching de vie et successivement.

Aussi, les données relatives au client/bénéficiaire sont strictement confidentielles. C'est ainsi qu'elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille du client ou l'entreprise du bénéficiaire.



Sophie Chardon – siège social : 316 rue des rondes 01800 PEROUGES – sophie.chardon.accompagnement@gmail.com – N° SIRET : 83823670100010 – TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts – RCPro: Medinat compagnie HISCOX SA n°HXFRME000010283 Médiateur à la consommation : SAS Mediation 222 chemin de la bergerie 01800 Saint jean de niost - Tél : 04 82 53 93 06 - contact@sasmediationsolution-conso.fr - <https://sasmediationsolution-conso.fr>

Article 8 - Résiliation | Conditions Générales de Vent

La personne accompagnée ou le coach de vie peuvent, sans avoir à en justifier, interrompre le travail en cours. Cette décision implique la réalisation de la séance de consolidation-bilan. En cas d'arrêt d'un parcours avec un bénéficiaire, Sophie Chardon déduira les éventuelles séances déjà réglées non réalisées.

Article 9 - Propriété intellectuelle | Conditions Générales de Ventes

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales. A ce titre, elles sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le client/bénéficiaire s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 10 - Code de déontologie | Conditions Générales de Ventes

Sophie Chardon respecte le code de déontologie et la charte de Coach de vie agréée FCV en tant que coach de vie agréée à la Fédération de Coaching de Vie (FCV).

Article 11 - Règles | Conditions Générales de Ventes

- Implication : le bénéficiaire s'implique dans le processus de coaching.
- Ponctualité : si le bénéficiaire arrive en retard au rendez-vous, la séance se terminera à l'heure précédemment convenue.
- Déroulement du coaching : le contrat inclut la ou les séances pour formaliser un objectif SMARTE, les séances de coaching de vie, la séance de bilan-consolidation.



Article 12 - Responsabilités et engagements | Conditions Générales de

Ventes

La coach de vie, le client et le bénéficiaire s'engagent communément à respecter les modalités de l'accompagnement définies dans le contrat d'accompagnement.

A noter que la coach de vie a une obligation de moyens, pas de résultat. Elle ne se substitue ni à un médecin, ni à un psychologue.

Le bénéficiaire est responsable de son travail et de toutes ses conséquences sur lui-même. Il s'implique dans le processus de coaching durant toute la durée de l'accompagnement. L'objectif du bénéficiaire pose le cadre et la coach de vie en est la garante.

Enfin, le bénéficiaire/le client s'engage à travailler avec la coach de vie dans le respect de sa profession et de sa personne.

Article 13 - Médiation | Conditions Générales de Ventes

« En cas de litige sur l'exécution d'un contrat de vente ou de prestation de service, le professionnel doit proposer au consommateur de parvenir à un accord sans intervention d'un juge. Cette procédure alternative de règlement des litiges est appelée médiation. Elle implique l'intervention d'un médiateur dont la mission est de proposer une solution permettant la résolution amiable du litige ».

Ainsi, la médiation est une procédure alternative de règlement des litiges. Elle implique l'intervention d'un médiateur. Elle est à la charge du coach de vie. Le médiateur propose une solution permettant la résolution amiable du litige. Elle pourra être déclenchée par le client, si celui-ci justifie notamment d'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige par une réclamation écrite, directement auprès du professionnel.

En effet, conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicité et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

Sas MEDIATION SOLUTION

222 Chemin de la Bergerie

01800 Saint Jean de Nioist - France

Tél.: 33(0)4 82 53 93 06

Courriel: contact@sasmediationsolution-conso.fr

Site: <https://sasmediationsolution-conso.fr>

